

Compte-rendu des CAP Locales réunies le 22/10/07.

CAP de B : Affectation des promus à contrôleurs et mouvement de mutation au 16/12/07.

CAP de C : Mouvements de mutation au 16/12/07.

UN PEU DE SOLEIL ET DU BROUILLARD

En juin dernier, estimant que l'urgence de certaines situations ne pouvait attendre la date du prochain mouvement national...au 1^{er} avril 2008, les élus de la CGT ont demandé et obtenu que les mutations puissent être à l'ordre du jour des CAP à l'occasion de l'affectation au grade de contrôleur par liste d'aptitude.

La direction locale a fait un effort non négligeable pour donner une suite favorable à des cas d'urgences que nous avons signalé à plusieurs reprises. Pour autant nous laissons à d'autres le soin de s'en tenir à des remerciements sans fins, car pour la CGT tout n'est pas parfait. Des mouvements possibles n'ont pas été réalisés, nous espérons que ça se règlera rapidement. Par ailleurs, la situation de l'emploi est de plus en plus brouillée : ainsi les transformations d'emplois de C en B ne suivent pas pour l'instant. Ainsi également se profilent de nouvelles suppressions (...8 ?10 ?12 ?...) qui ne sont pas sans incidence sur la décision de la direction de remplacer ou non certains emplois qui se libèrent.

Vous trouverez ci-après, tous les mouvements prononcés à l'issue des CAP locales B et C, suivis de commentaires groupés, par souci de lisibilité.

CAP Locale des contrôleurs/contrôleurs principaux.

1/La Direction a procédé à la localisation des 7 agents du département promus avec certitude cette année de C en B par liste d'aptitude. Une collègue d'Anglet, classée en 3^{ème} rang sur une liste complémentaire nationale ne connaîtra sa nouvelle affectation qu'après la date de nomination fixée au 16 décembre 2007.



Sous réserve d'acceptation, les affectations suivantes sont prononcées :

Nom:	Poste actuel:	Affectation au 16/12/07 :
CARRACHE Joëlle	Pau Municipale	Morlaàs
BAZET Patrick	TG Pau. Compta.	Thèze
AMORENA Catherine	Cambo-les-Bains	Saint Palais, décidé en cours de CAP
SOMBRUN Martine	Orthez	Navarrenx
REDON Marie Françoise	Biarritz	Hendaye
MAGRE Henriette	Oloron	Bedous
THUBERT Yannick	Ustaritz	Cambo les Bains, décidé en cours de CAP

2/ A partir de ces affectations, sont proposés les mouvements de mutation suivants, à la même date, parmi les contrôleurs / contrôleurs principaux.

Nom:	Vient de :	Affectée à :	Observations:
STIOPHANE Françoise	Bedous	Paierie Départementale	<i>En prévision d'un départ à la retraite au 4/04/08.</i>
VALLAT Francis	Saint Palais	Ustaritz	<i>Suite à l'affectation de M THUBERT à Cambo.</i>

CAP Locale des AA/AAP.

S'appuyant sur les affectations à contrôleur décidées en CAP de B, la direction locale a proposé le projet de mouvement suivant pour les agents de catégorie C:

Nom:	Vient de :	Affecté(e) au 16/12/07 à :	Observations :
PILLOT Aline	Nay	Pontacq	Implantation d'un 5^{ème} emploi, en surnombre, en adéquation avec résultat ORE (4,8 net)
SOUSTRA Hervé	Morlaàs	Nay	Remplacement de Mme PILLOT
BEYRIE Monique	TG Pau sur CTP	TG Pau poste fixe	Emploi C libéré à la TG suite départ de M BAZET.
MAILLARD Nathalie	Thèze	TG Pau sur CTP	Emploi CTP libéré à la TG. Service non précisé.
DELACROIX Isabelle	Hendaye	Saint Jean de Luz sur CTP	En surnombre

CTP= sur emploi de Compensation du Temps Partiel



COMMENTAIRES COMMUNS AUX 2 CAP LOCALES:

La CAP des B avait à examiner les propositions de l'administration pour affecter les promus à contrôleurs. On sait que depuis quelques années l'option est de les déplacer, sauf si le poste qu'ils occupent n'est pas demandé en C (catégorie de l'emploi ainsi libéré) mais également en B.

Dans cette logique des corrections ont été apportées en cours de CAP en permettant la mutation de M VALLAT de St Palais à Ustaritz, qu'il sollicitait, après que la nomination de M THUBERT ait été prononcée à Cambo et celle de Mme AMORENA à St Palais.

A noter que la direction locale dit être guidée en priorité, dans son choix d'affectation, par le calcul d'une distance raisonnable entre le domicile du promu et son nouveau poste. Chacun appréciera, si dans certains cas, dépasser les 30 kms est dans la limite du raisonnable ou pas.

Parmi leurs interventions les élus de la CGT ont en particulier proposé l'affectation de Mme MAGRE à Tardets, un emploi y étant vacant depuis plusieurs mois. Ce poste rural aurait ainsi pu être consolidé. De plus la possibilité de répondre à 2 demandes de mutations était offerte en C: celle d'une collègue actuellement à Orthez qui souhaite Bedous, elle-même aurait pu être remplacée par un agent de St Palais. Le TPG a montré de l'intérêt pour ce mouvement qu'il promet d'examiner avec bienveillance...la prochaine fois.

Par ailleurs, tout en indiquant être enfin satisfaits qu'une solution soit trouvée en faveur de Mme DELACROIX, les élus de la CGT ont également signalé l'urgence à donner une suite positive à une autre demande d'Hendaye, en catégorie B. Le TPG nous a précisé qu'une possibilité existerait pour l'agent concerné dans le cadre d'un mouvement de mutation qui pourrait avoir lieu si la nomination à contrôleur de la collègue d'Anglet était confirmée.

Enfin, des départs à la retraite sont mentionnés d'ici juillet 2008 dans les documents remis aux élus. 1 en C à la TG, et plusieurs en B : 1 à la Paierie, au CH Bayonne, à St Jean Pied de Port, 2 à Pau CH.

La CGT a regretté, qu'à l'exception de la Paierie, des opportunités de mutations ou d'affectations de promus à contrôleurs n'aient pas été exploitées pour prévenir certains de ces départs. Le TPG a signalé devoir faire des choix, précisant à cette occasion que Pau CH en particulier bénéficiera, à partir de novembre 2007, de l'apport d'un contrôleur arrivant dans le département pour des motifs qui se justifient exceptionnellement hors CAP centrale compétente.

En conclusion, que peut on retirer de ces CAP ?

En premier lieu, comme nous le demandions, des collègues ont enfin eu satisfaction, surtout en C où le tableau des vœux de changement de postes s'est sensiblement réduit. C'est une bonne chose.



Mais les opportunités de mutations n'ont pas toutes été saisies et par ailleurs les demandes restent élevées en B (2 demandes satisfaites sur 20).

D'autre part, les choix opérés ne peuvent répondre à tous les manques constatés en emplois. Ainsi une issue favorable est trouvée pour Navarrenx mais aucune garantie de fonctionnement normal n'est apportée à des postes comme Tardets, St Jean Pied de Port, St Etienne de Baïgorry.

Le contexte difficile de l'emploi ne peut être évacué au moment où de nouvelles suppressions vont être annoncées. Il est clair que la direction locale ne donne pas suite à des demandes de mutations, notamment vers des postes urbains, afin de constituer des «réserves d'emplois supprimables». Et on n'est pas près de voir des collègues arriver dans le département.

Enfin certains collègues s'étonnent d'être affectés en tant que B sur des emplois de C. Les mouvements s'établissent en effet dans la confusion des catégories dès lors que la lisibilité en terme de nature d'emplois est de plus en plus difficile à cerner :les promotions en B progressent, on ne va pas s'en plaindre, mais les transformations d'emplois de C en B ne suivent pas. Ainsi, lors de ces CAP il s'agissait d'affecter 7 collègues promus B alors que globalement dans le département il y a déjà 154 agents de cette catégorie pour seulement 151 emplois budgétaires implantés.

Prenant en considération l'ensemble des éléments qui précèdent, les élus de la CGT se sont abstenus.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département

En catégorie B (Contrôleurs Principaux, Contrôleurs cl. 1 et 2)

- Joanes LACO - ERD Bayonne- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- Françoise STIOPHANE – Bedous – 05-59-82-24-23
- Josiane POZO-CORNU – TG – 05-59-82-24-56
- Christian MANCHO – TG – 05-59-82-24-58
- Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87
- Danielle ROSIER – Anglet – 05-59-58-28-92.

En catégorie C (AR – ARP)

- Georges LAHORGUE – TG – 05-59-82-24-46
- Jeanine ARDOHAIN- TP Bayonne– 05-59-59-08-55
- Jean Marc MIGUELGORRY – Biarritz – 05-59-24-21-66
- Danielle OLIVER – TG – 05-59-82-24-29
- Régis LAPLACE- Pau Municipale- – 05-59-27-06-84
- Emmanuel GUYONNET – Laruns - 05-59-05-32-59.